

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

COMPTE-RENDU & PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'AN DEUX MIL VINGT,
ET LE 10 JUILLET A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT
CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA SALLE POLYVALENTE SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE.

Date de la convocation : **6 JUILLET 2020**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, FERRON Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, BODET Roger, CARTIER Mélisa, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, LE SAUZE Sandrine, ANDREU Véronique, FICHET Eric

Était excusé et représenté : GUILBOT Bernard à DUQUEROUX Franck, HAGNIER Maryse à BAUDOUIN Michèle, JACOMET Sylvie à TROMAS Catherine, LAPEGUE Karine à LE SAUZE Sandrine, PRIVE Franck à CHAUVET Francette, VALLET Jean-Claude à CAILLEAUD Cyril, VIOLLET Etienne à FERRON Sébastien,
ADAM Bernard à ANDREU Véronique, DAMBRINE Catherine à FICHET Eric,

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : LE SAUZE Sandrine

↳ **Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants, en application de l'article R.131 du code électoral et en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

- transmission par courriel en date du 3 juillet 2020 du **décret** n°2020-812 du 29 juin 2020 **portant convocation** des collèges électoraux en vue du renouvellement de la série 2 du Sénat

Une seule liste a été déposée.

Liste des délégués et suppléants élus représentant la commune de MAGNÉ

Délégués :

- LABORDERIE Gérard
- TROMAS Catherine
- BILLAUD Sébastien
- CHAUVET Francette
- FERRON Sébastien
- CARTIER Mélisa
- DUQUÉROUX Franck

Suppléants :

- JACOMET Sylvie
- CAILLEAUD Cyril
- BAUDOUIN Michèle
- PRIVÉ Franck

à l'issue de ces élections sans débat et à scrutin secret, dont le PV, en 3 exemplaires, a été transmis à la préfecture, affiché et gardé à la Mairie

Le conseil municipal s'est poursuivi avec un seul sujet à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

- ↳ vente de l'ensemble des immeubles dit « espace MORTEAU » cadastrés AH n°65 sis au n°38-40 Grande Rue

Réf. : 2020_07_01

complète les délibérations du 28 octobre 2010, n° 2019_05_05 du 14 mai 2019 et n°2019_07_13 du 9 juillet 2019

Objet : vente de l'ensemble des immeubles dit « espace MORTEAU » cadastrés AH n°65 sis au n°38-40 Grande Rue : décision définitive

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux délibérations des 14 mai 2019 et 9 juillet 2019, il a été approuvé à l'unanimité le principe de vente de la parcelle AH 65 d'une superficie de 4a 60ca sise au n°38-40 Grande Rue suivant l'estimation des Domaines du 26 juin 2019, avec une marge d'appréciation de plus ou moins 20 %, à savoir : Local mixte (commerce en rdc/habitant à l'étage) de 153 m² pour 39 780 €, la maisonnette de 70 m² pour 23 100 € et le hangar de 40 m² pour 2 000 €.

Afin de procéder à la vente définitive, un bornage est à réaliser afin de définir la superficie exacte de cession. En effet, cette parcelle comprend aussi le parking de la médiathèque rue de Béthanie et le parking devant la maisonnette et le hangar qui resteront du domaine privé de la commune. Les frais à la charge de la commune sont estimés à 1208,52 TTC pour le géomètre et à 120€ pour le diagnostic thermique et amiante.

Monsieur le Maire informe qu'une offre d'achat à 70 000,00 € a été faite par les conjoints Alexandre VIGNIER et Nicolas FRADIN.

Monsieur le Maire propose au conseil de confirmer la cession du bien après bornage au prix de vente de 70 000,00 €.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **APPROUVER et CONFIRMER** la cession de **l'ensemble des immeubles dit « espace MORTEAU » cadastrés AH n°65** sis 38 & 40 Grande Rue au prix de 70 000 € à savoir le local mixte (commerce en rdc/habitant à l'étage) de 153 m², la maisonnette de 70 m² et le hangar de 40 m² ;
- **CHARGER et DELEGUER** le Maire ou son représentant de l'application de cette décision et de réaliser toutes les démarches nécessaires ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer le compromis et l'acte de vente correspondants et tout acte en conséquence de la présente.

↳ **Questions diverses & informations**

L'ordre du jour étant épuisé la séance s'achève et le conseil est clos à 19h35

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

Commune de Magné
Conseil municipal du 10 juillet 2020
La séance est levée à 19h35
Pour approbation du procès-verbal
et des délibérations

Signatures

LABORDERIE Gérard	BILLAUD Sébastien	ALLEIN Aurélie
FERRON Sébastien	TROMAS Catherine	CAILLEAUD Cyril
BAUDOIN Michèle	BODET Roger	CARTIER Melisa
CHAUVET Francette	DUQUEROUX Franck	GUILBOT Bernard
HAGNIER Maryse	JACOMET Sylvie	LAPEGUE Karine
LE SAUZE Sandrine	PRIVÉ Franck	VALLET Jean-Claude
VIOLLET Etienne	ADAM Bernard	ANDREU Véronique
DAMBRINE Catherine	FICHET Eric	